

OBJET CESSIION DE TERRAINS COMMUNAUX
AUX FAMILLES OCCUPANTES ET CONVENTIONNEES

1. CE 1055 partie / Monsieur et Madame PAUSE Joseph Leu / chemin des Cerisiers - Montagne
2. CD 1090 partie / Monsieur et Madame CHAMAND Jean Luc / 93 chemin Couilloux - Montagne
3. CD 1083 partie / Monsieur et Madame PAYET Patrick Jean Baptiste / 8 chemin des Chênes - Montagne
4. CD 289 partie / Monsieur et Madame LEBRETON David / 11 chemin des Foulards - Montagne
5. EK 306 partie / Monsieur et Madame PAYET Jean Marc / 19 chemin de Palmas - Montagne
6. CR 557 partie / M. DIJOUX Damien / 64 bis Chemin de la Glacière - Saint-François

Dans le cadre de sa politique en matière de logement, la Ville de Saint-Denis souhaite donner la possibilité aux familles occupantes et conventionnées des terrains communaux d'accéder à la pleine propriété en leur cédant les emprises de terrains bâtis.

Les occupations de terrains communaux concernent plus de 444 familles, principalement installées sur les secteurs de la Montagne 8ème et 15ème, de Saint-François, de Bois-de-Nêfles Sainte-Clotilde et du Brûlé.

Acquis dans le cadre de la constitution de réserves foncières, ces terrains ont permis à la Commune de répondre à une forte demande de logements, en louant aux familles des terrains d'assiette sur lesquels celles-ci ont édifié leur habitation.

En encadrant ces occupations privatives, la Commune a tenté de limiter le phénomène de mitage et a contribué ainsi à la constitution d'îlots d'habitations dotés d'infrastructures.

Par la suite, la question s'est posée de la pérennisation de l'habitat dans ces secteurs, compte tenu du fait que certains occupants bénéficiant d'une convention d'occupation précaire sont soucieux d'améliorer et/ou de rénover leur habitat, voire de le transmettre et souhaitent par conséquent accéder à la propriété.

La vente en pleine propriété des terrains communaux à leurs occupants s'est avérée être la solution appropriée, dès lors qu'elle ne compromet pas les projets d'aménagement de la Ville dans ces secteurs et que les occupants sont à jour dans le paiement de leurs loyers.

C'est pourquoi, la SEMAC (Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Construction) a été missionnée afin d'organiser et de planifier les ventes de ces terrains en lieu et place du propriétaire foncier, la Ville de Saint-Denis.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions du Code Civil, l'objectif de la Ville est d'informer les acquéreurs des caractéristique physiques et réglementaires des terrains d'assiette mis en vente voire des préconisations qu'il leur incombera d'exécuter une fois la transaction réalisée.

La Commune ayant aujourd'hui la possibilité de vendre certains de ses terrains occupés dans les secteurs de La Montagne et de Saint-François, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la cession des terrains communaux dont les caractéristiques sont mentionnées dans le tableau en annexe, au profit des occupants en titre mentionnés en annexe et aux conditions suivantes :

Rapport n°15/2-25

- la vente est consentie aux occupants, titulaires d'un contrat et propriétaires du bâti ;
- le prix du terrain d'assiette est fixé sur la base de l'estimation des services de France Domaine ;
- un document d'arpentage sera établi pour délimiter précisément la superficie des terrains ;
- un procès-verbal de réception des bornes sera régularisé par les occupants ;
- les occupants s'engagent à régler préalablement à la cession les éventuels loyers impayés sur la base d'une attestation émanant de la Trésorerie Générale ;
- des prescriptions relatives à la stabilisation du sol et à l'amélioration des conditions d'assainissement pourront, le cas échéant, être imposées dans l'acte authentique de vente ;
- les frais d'acquisition seront supportés par les acquéreurs.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-1A-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015



Gilbert ANNETTE

**OBJET CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX
AUX FAMILLES OCCUPANTES ET CONVENTIONNEES**

1. CE 1055 partie / Monsieur et Madame PAUSE Joseph Leu / chemin des Cerisiers - Montagne
2. CD 1090 partie / Monsieur et Madame CHAMAND Jean Luc / 93 chemin Couilloux - Montagne
3. CD 1083 partie / Monsieur et Madame PAYET Patrick Jean Baptiste / 8 chemin des Chênes - Montagne
4. CD 289 partie / Monsieur et Madame LEBRETON David / 11 chemin des Foulards - Montagne
5. EK 306 partie / Monsieur et Madame PAYET Jean Marc / 19 chemin de Palmas - Montagne
6. CR 557 partie / M. DIJOUX Damien / 64 bis Chemin de la Glacière - Saint-François

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 15/2-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

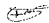
Approuve le projet de cession des terrains communaux aux familles occupantes et conventionnées mentionnées dans les tableaux joints en annexes, en pleine propriété, pour lesquels les offres de prix (en référence à la valeur vénale des biens établie par les services de France Domaine) et autres conditions à la vente ont été acceptées par les acquéreurs concernés.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

OCCUPANT ACQUEREUR	ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	PLU	PPR	SURFACE A CEDER	PRIX	CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET OBSERVATIONS
Famille PAUSE Joseph Leu et TURPIN Marie Céline Suzanne	28 Chemin des Cerisiers - 97417 Montagne	Parcelle CE 1055 partie	Uh	Bg	841 m ² environ	92 510,00 € (soit 110,00 €/m ²), conforme à l'avis des Domaines n°2015-411V0425 du 23 mars 2015 ci-joint	
Famille PAYET Patrick Jean Baptiste et VALGRESY Béatrice Marie Nicole	8 Chemin des Chênes - 97417 Montagne	Parcelle CD 1083 partie	Uh	Bg-R1	692 m ² environ	61 336,00 € (soit 88,636 €/m ²), conforme à l'avis des Domaines n°2015-411V0427 du 23 mars 2015	1. Le prix de cession, conforme à l'avis rendu par les services fiscaux, a été accepté par les acquéreurs. 2. Les superficies à céder sont données à titre indicatif ; elles devront être précisées après l'établissement d'un plan de bornage et d'un document d'arpentage par le Géomètre-expert de la mission.
Famille LEBRETON David et FONTAINE Marie Julie	11 Chemin des Foulards - 97417 Montagne	Parcelle CD 289 partie	Uh	Bg	247 m ² environ	21 736,00 € (soit 88,00 €/m ²), conforme à l'avis des Domaines n°2014-411V1008 du 11 septembre 2014	

OCCUPANT ACQUEREUR	ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	PLU	PPR	SURFACE A CEDER	PRIX	CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET OBSERVATIONS
Famille PAYET Jean-Marc et LARICHAUDY Marie Noëlie Rose	19 Chemin de Palmas - 97417 Montagne	Parcelle EK 306 partie	Um	Bg	216 m ² environ	23 000,00 € (soit 106,481 €/m ²) conforme à l'avis des Domaines n°2014-411V1684 du 16 décembre 2014	1. Le prix de cession, conforme à l'avis rendu par les services fiscaux, a été accepté par les acquéreurs. 2. Les superficies à céder sont données à titre indicatif; elles devront être précisées après l'établissement d'un plan de bornage et d'un document d'arpentage par le Géomètre-expert de la mission.
Famille DIJOUX Damien et MERCHER Aurélie	64 bis Chemin de la Glacière - Saint-François - 97400 Saint-Denis	Parcelle CR 557 Partie (ex- CR 6 partie)	Uh	Bg	423 m ² environ	70 000,00 € (soit 165,48 €/m ² environ) conforme à l'avis des Domaines n°2014-411V1490 du 29 octobre 2014	

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-2A-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

CE 1055 p.

M et Mme PAUSE Joseph Leu

1 / 3000

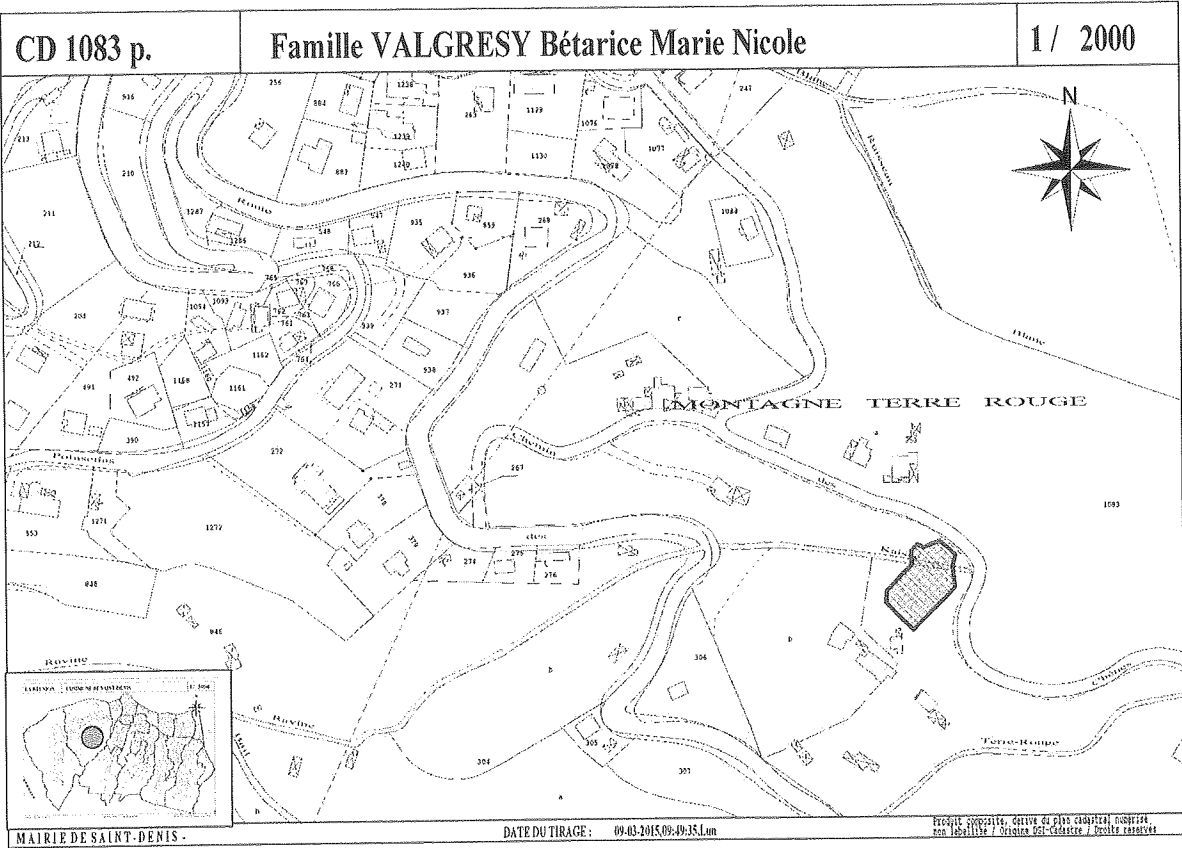


MAIRIE DE SAINT-DENIS -

DATE DU TIRAGE : 09-03-2015, 09:18:33, Lun

Projeté géométrique, dérivé du plan cadastral existant.
non labellisé / Origine DGE-Adaptée / Droits réservés

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-2B-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

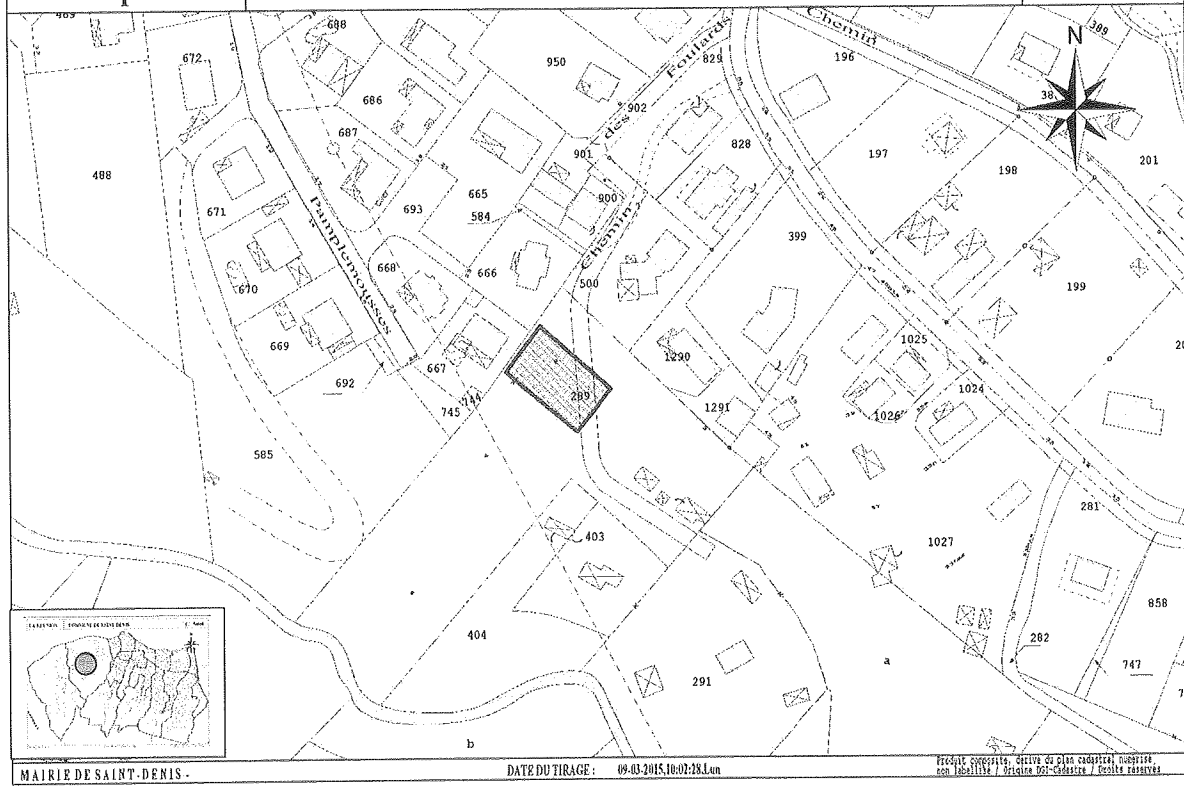


Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20150425-15225-2B-DE
 Date de réception préfecture : 04/05/2015

CD 289 p.

Famille LEBRETON Marie Julie

1 / 1250

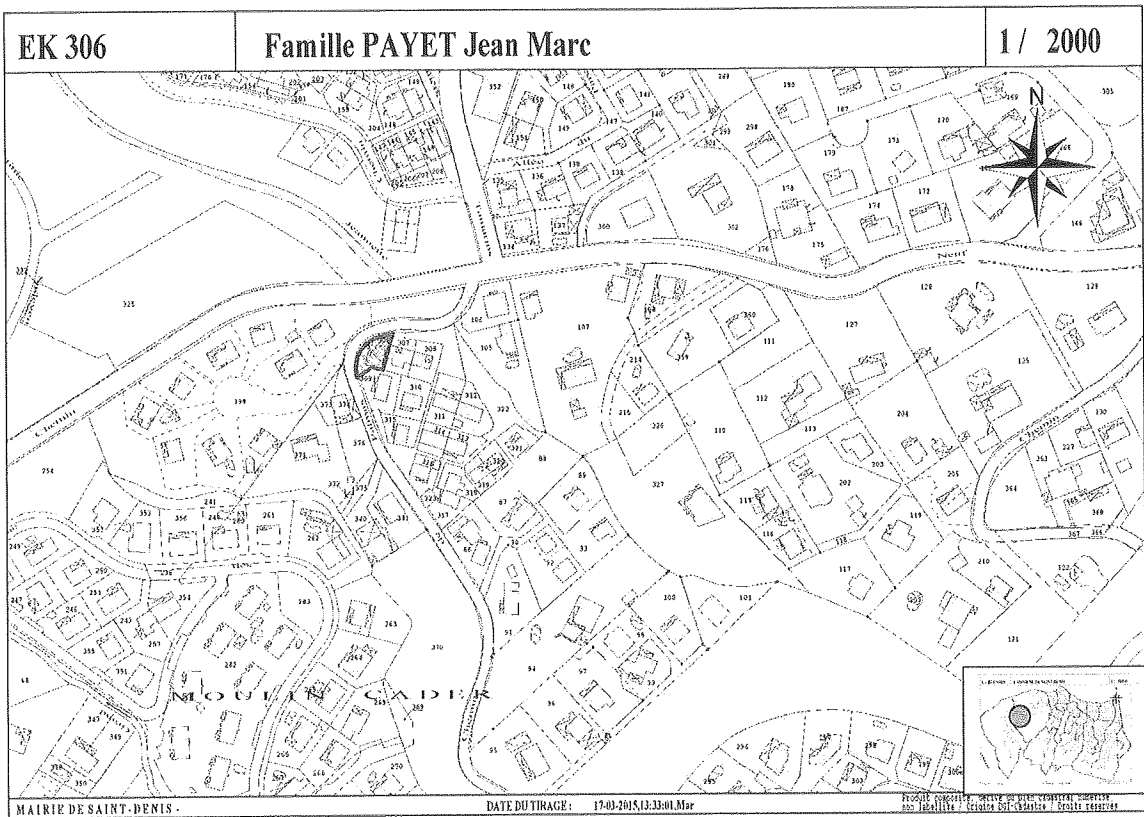


MAIRIE DE SAINT-DENIS -

DATE DU TIRAGE: 09-03-2015,10:02:28Lun

Projet copié, dérivé du plan cadastré n°974-219740115-20150425-15225-2B-DE, sans garantie / Origine DGI-Cadastre / Droits réservés

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-2B-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

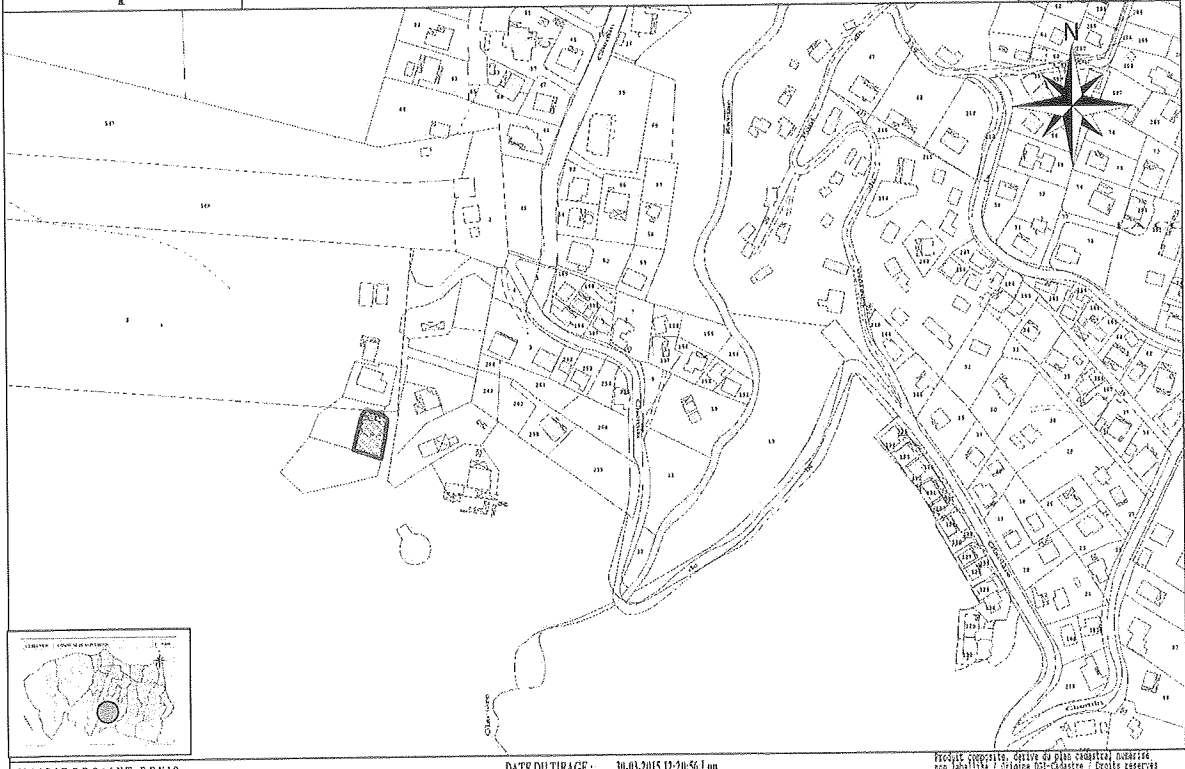


Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20150425-15225-2B-DE
 Date de réception préfecture : 04/05/2015

CR 557 p.

Famille DIJOUX Damien

1 / 2500



MAIRIE DE SAINT-DENIS -

DATE DU TIRAGE : 30-03-2015,12:20:56,1.um

Projet copié, obtenu du plan cadastre, autorisé, non habilité / relation DSI-cadastre / droits réservés

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-2B-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES REPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉUNION
Division du Domaine
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag. CEDEX 9

N° 7307

AVIS DU DOMAINE

SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : 2015-411V0425
Affaire suivie par : Vincent VARIN
Téléphone : 02 62 94 05 88
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : drfip974.ppp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : SEMAC
2 Date de la consultation : 18/03/2015
3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession à l'occupant PAUSE Joseph
4 Propriétaire présumé : Commune de ST DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de ST DENIS : sur parcelle communale CE n° 1055 d'une surface totale de 438 119 m²,
une emprise de 841 m² sur laquelle l'occupant a édifié son habitation.

5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :

Au PLU : Zone Uh

Au PPR : Bg

Terrain en pente douce

7 Situation locative : Convention d'occupation

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 92 510 €

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint-Denis, le 23/03/2015

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
L'inspecteur des Finances publiques

Vincent VARIN

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-3-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION
Division du Domaine
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

AVIS DU DOMAINE

SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : 2015-411V0427
Affaire suivie par : Vincent VARIN
Téléphone : 02 62 94 05 88
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : drfip974_pcp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : SEMAC
2 Date de la consultation : 18/03/2015
3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession à l'occupant VALGRESY Béatrice Marie Nicole
4 Propriétaire présumé : Commune de ST DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de ST DENIS : sur parcelle communale CD n° 1083 d'une surface totale de 75 532 m²,
une emprise de 655 m² et 37 m² du Domaine Public, soit environ 692 m² sur laquelle l'occupant a édifié son habitation.

6a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :

Au PLU : Zone Uh

Au PPR : R1

Talus de 192 m²

7 Situation locative : Convention d'occupation

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 61 336 €

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint-Denis, le 23/03/2015

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
L'inspecteur des Finances publiques

Vincent VARIN

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-4-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015

Gilbert ANNETTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION
Division du Domaine
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

AVIS DU DOMAINE

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : 2014-411V1008
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : drfip974.ppp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : S.E.M.A.C.
- 2 Date de la consultation : 11/08/2014
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession à l'occupant
- 4 Propriétaire présumé : Commune de Saint Denis
MME LEBRETON FONTAINE MARIE JULIE
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de Saint Denis
Sur parcelle cadastrée CD n° 289, une emprise de 247 m²
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du
sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :
- Au PLU : Uh
Au PPR : Bg
Plateau suspendu -
- 7 Situation locative : Occupée par l'acquéreur potentiel
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 21 736 €
- 12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint-Denis, le 11 septembre 2014

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
de LA REUNION
L'Inspecteur des Finances Publiques


Lilian SAVIRAYE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-5-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015


Gilbert ANNETTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION
Division du Domaine
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

AVIS DU DOMAINE

SUR LE PRIX OU LA VALEUR
DES BIENS IMMOBILIERS

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : 2014-411V1684
Affaire suivie par : Vincent VARIN
Téléphone : 02 62 94 05 88
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : drfip974.pgp.domaine@drfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : SEMAC
2 Date de la consultation : 26/11/2014
3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession à l'occupant PAYET Jean-Marc
4 Propriétaire présumé : Commune de ST DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de ST DENIS : sur parcelle communale EK 306 d'une surface totale de 233 m², une
enprise de 216 m² (lot n°8) sur laquelle l'occupant a édifié son habitation.

5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du
sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :
Au PLU : Zone Um
Au PPR : Modéré (mouvement de terrain)

7 Situation locative : Convention d'occupation

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 23 000 €

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait
nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme,
notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au
sismisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de
rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma
considération distinguée.

A Saint-Denis, le 16/12/2014

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
L'inspecteur des Finances publiques

Vincent VARIN

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15225-6-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015

Gilbert ANNETTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DE LA REUNION
 Division du Domaine
 7 Avenue André Malraux
 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

**AVIS DU DOMAINE
 RECTIFICATIF**

**SUR LE PRIX OU LA VALEUR
 DES BIENS IMMOBILIERS.**

Pour nous joindre :
 Références : N° dossier : 2014-411V1490
 Affaire suivie par : Vincent VARIN
 Téléphone : 02 62 94 05 88
 Télécopie : 02 62 94 05 83
 Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr



- 1 Service consultant : SEMAC
 2 Date de la consultation : 21/10/2014
 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession à l'occupant **DIJOUX Damien**
 4 Propriétaire présumé : Commune de ST DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
 Commune de ST DENIS : sur parcelle communale CR n° 0006, d'une surface totale de 463 250 m2, une emprise de 423 m2 (lot n°7) sur laquelle l'occupant a édifié son habitation.

5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :

- Au PLU : Zone Uh
 Au PPR : Bg

7 Situation locative : Convention d'occupation

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 70 000 €

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint-Denis, le 03 avril 2015

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
 Le responsable de la division du Domaine

Denis RAMSAMY
 Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20150425-15225-7-DE
 Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
 Le Maire
 30/04/2015

Gilbert ANNETTE